

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 octobre 2004
(convocation du 5 octobre 2004)**

Aujourd'hui Mardi Dix-Neuf Octobre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. HOURCQ Robert
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. BREILLAT Jacques à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEL Lucien
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick (jusqu'à 10 H 30)
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
Mme. DELAUNAY Michèle à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. PUJO Colette
M. DUTIL Silvère à M. JAULT Daniel
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. ISTE Michèle à M. BROQUA Michel
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. POIGNONEC Michel
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. VALADE Jacques à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - BLANQUEFORT - Reconstruction de la station d'épuration de Lille - Attribution du marché de travaux - Autorisations

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté a adopté un Schéma Directeur des Eaux Résiduaires Urbaines portant sur la fiabilisation et la mise en conformité des stations d'épuration de la Communauté urbaine de Bordeaux. Ce programme a été confirmé par la délibération 2004/0451 du 25 juin 2004.

Dans le cadre de ce Schéma Directeur et du Contrat d'Agglomération, signé le 31 mars 1999 entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, notre Etablissement Public a autorisé par délibération n°2002/0460 du Conseil du 12 juillet 2002, le lancement d'un appel d'offres restreint de type conception/réalisation pour la dévolution du marché de reconstruction de la station d'épuration de «Lille» sur la commune de BLANQUEFORT.

A l'issue de l'appel à concurrence et de la réunion du jury en date du 07/11/02, 5 groupements ont été autorisés à remettre une offre.

Après l'ouverture des offres (le 04/06/2003), l'examen des solutions remises, l'audition des candidats, l'ouverture et l'étude des offres adaptées, le jury réuni le 03/03/2004, s'est prononcé en faveur du groupement OTV France/IRH/TOUJA/ SANTERNE/LAGUNA et ABADIE pour une offre de base d'un montant de 10 262 540 € H.T., soit 12 273 997,84 € T.T.C., avant mise au point.

Les options «traitement des graisses» et «chaulage» demandées par le maître d'ouvrage ont également été retenues, portant le montant du marché à 10 572 870 € H.T., soit 12 645 152,52 € T.T.C. La C.A.O. a entériné cette proposition le 03/03/2004.

Lors de la phase de mise au point du marché, un certain nombre de modifications mineures ont été identifiées, permettant d'améliorer le contenu du projet. Ces travaux portent sur :

- le système de chargement des camions à boues et à déchets pour un montant de 40 600 € H.T.,
- la fiabilité de la déshydratation des boues, pour un montant de 28 200 € H.T.,
- l'amélioration de certains équipements d'exploitation, pour un montant de 18 777 € H.T.

pour une plus value de 87 577 € H.T., soit 104 742,09 € T.T.C.

Il est à noter que le montant total du marché de reconstruction de la station d'épuration de Lille (10 660 447 € H.T., soit 12 749 894,61 € T.T.C.) reste inférieur au montant défini dans les prévisions budgétaires affectées au marché de travaux : 14 500 000 € T.T.C. (hors révisions).

L'opération est prévue au Programme Pluriannuel des Investissements 2004/2008 et au Budget Annexe Assainissement des exercices concernés, chapitre 23, compte 2313, CRB O200, Programme UCBE.

Elle fera l'objet d'une participation financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sous la forme d'une subvention maximale.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :

- signer le marché à intervenir avec le groupement OTV France/IRH/TOUJA/SANTERNE/LAGUNA et ABADIE, pour un montant de 10 660 447 € H.T., soit 12 749 894,61 € T.T.C.,
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 octobre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
8 NOVEMBRE 2004

M. JEAN-PIERRE TURON

